

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par référendum du 28 Juillet 1968 ;
VU le Décret n° 230/PR du 31 Juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 234/PR/SGG du 16 Août 1968 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°215/PR/MFAEP du 26 juin 1967 ;
SUR la proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

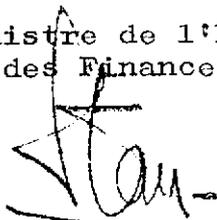
ARTICLE 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret n° 215/PR/MFAEP du 26 Juin 1967 portant nomination du Directeur des Impôts et du Directeur par intérim du Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

ARTICLE 2. - Le présent Décret prend effet à la date de sa signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

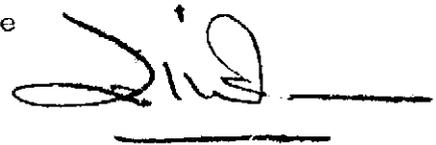
Fait à COTONOU, le 2 Novembre 1968

par le Président de la République
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Stanislas Yédomon KPOGNON



Emile Derlin ZINSOU

AMPLIATIONS

PR	4	Ministères ...	10
MEF	4	Trésor	4
DB-DC-DE		Grande Ch.	1
DI-CF ...	8	IAA	1
SGG	4	IGF	1
CS	6	DGAJL	2
JORD	1	Intéressés ...	2
CES	5	SGM	10
SGPR	1	DN	1
DEP	2	Dtion Stat.	2